



Reconnaissance d'enfants..

Par **woooolf**, le **26/01/2011** à **22:41**

Bonjour,

j'ai vrement besoin de votres aide

voila ma situation, je suis une francaise j'habite en france , je suis enceinte d'un algérien qui habite en algérie...

1- je voulais savoir si ons doits attendres la naissance de pti pour que son père puisse venir en france!!!

2 - et qu'elle sont les démarche a suivre de mon coté en france et du cote du père en algérie

malgré que mon homme a fait une demnde visa mais elle est refusé..

je sais pas comment faire j'ai besoin de mon homme avec moi pour moi..

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **22:44**

Il faut qu'il reconnaisse l'enfant au Consulat de France puis qu'il prouve qu'il contribue financièrement à l'entretien de l'enfant et moralement à son éducation pour avoir un droit au

séjour.

Pour le visa court-séjour, la seule chose que ça change c'est que le refus d'un visa d'un parent de Français doit être motivé.

Par **woooolf**, le **27/01/2011** à **00:00**

mrc

mé mn homme c un étudiant il travaille pa en algérie !!!

et cemment il va le prouver psk il est en algérie et moi en france?